Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20081218-0000002009-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 19/12/2008

Réception par le Prefet : 19/12/2008 Publication : **2 9 DEC.** 2008



Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2008-14-6-3 **Séance du** jeudi 18 décembre 2008

Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de FESSENHEIM.

Désignation des membres du Conseil Général du Haut-Rhin

Convention avec les Maires allemands

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 sur la Transparence et la Sécurité en matière de Nucléaire (TSN) ;
- VU le décret d'application n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de base,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1115-1 du Code général des collectivités territoriales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- désigne les Conseillers Généraux suivants en qualité de membres de la CLI du CNPE de FESSENHEIM :
 - M. BANNWARTH Etienne,
 - M. BIHL Pierre,
 - M. DIRINGER Jean-Paul.
 - M. GSELL Pierre,
 - M. HABIG Michel.
 - M. MIEHE Hubert,
 - M. NOTTER Bernard,

- M. HILBERT Frédéric,
- M. STRAUMANN Eric,
- M. WEBER Daniel,
- approuve le projet de convention joint en annexe au rapport,
- autorise le Président à signer la convention avec les Maires des communes allemandes dans le cadre de leur participation aux travaux de la CLI du CNPE de FESSENHEIM.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adoptévoix contreabstentions